

La politique de la ville : une histoire récente pour une majorité de sites

Des procédures de développement social des quartiers des années 1980 aux contrats urbains de cohésion sociale, les villes petites et moyennes de Rhône-Alpes sont entrées progressivement en politique de la ville avec un phénomène d'explosion des contractualisations en 2007. Retour sur les logiques qui ont présidé à l'engagement de ces villes dans la politique de la ville.

Dans les années 1980, alors que la politique de la ville n'en est qu'à ses balbutiements à l'échelle nationale, les villes petites et moyennes de Rhône-Alpes prennent part aux premières expérimentations, avec la signature de six procédures de développement social des quartiers : Villefranche-sur-Saône, Montélimar, Annonay, Oyonnax, Annemasse et l'agglomération de Valence. Par la suite, avec l'institutionnalisation de cette politique publique, les deux générations de contrats de ville verront la liste des villes mettant en œuvre un projet de développement social urbain s'allonger. Mais si les villes petites et moyennes de la région ne sont pas novices en matière de développement social urbain, il est certain que la génération des contrats urbains de cohésion sociale a permis une formidable extension de la géographie prioritaire, puisque 18 des 33 sites actuels ont découvert la politique de la ville en 2007. La particularité de ces « nouveaux territoires », le plus souvent classés en catégorie 2 ou 3, repose sur la conception de la politique de la ville comme moyen d'enrayer les phénomènes de décrochage, dans une logique de prévention plutôt que de réparation¹.

Passées les années d'installation des dispositifs, la mise en place du partenariat et le lancement d'actions structurantes, la politique de la ville y connaît aujourd'hui une véritable montée en puissance. Pour reprendre l'expression des techniciens du Pays voironnais, « la machine est en marche » et il s'agit à présent de lui trouver le carburant (les financements) nécessaire pour lui permettre de continuer d'avancer.

Des raisons divergentes à l'engagement dans la politique de la ville

Pour la plupart des sites, l'entrée en politique de la ville est intervenue en réaction à une prise de conscience des élus de l'existence d'écart significatifs de développement sur leur territoire, à l'origine de fortes inégalités sociales entre leurs administrés. Pour d'autres, comme à Bellegarde-sur-Valserine, c'est la nécessité d'une opération de rénovation urbaine qui a conduit les équipes à s'interroger sur l'opportunité d'y associer une intervention sociale en élaborant un projet global de développement social urbain.

De manière tout à fait exceptionnelle, la mise en place de projets de développement social en faveur des habitants de quartiers en difficulté, portés par les agents territoriaux, a pu convaincre les élus locaux de l'intérêt de conduire une politique de cohésion sociale contractualisée avec l'État. Ce fut en particulier le cas à Aix-les-Bains, Thonon-les-Bains et au Pays voironnais avec des projets menés dans le cadre de la convention Programme de développement social avec la Région.

Enfin, de façon minoritaire, l'entrée en politique de la ville de certains sites a été impulsée par l'État dans une logique de renforcement de la politique sociale communale en réponse à des besoins locaux. Dans la Moyenne vallée de l'Arve, la mise en œuvre du contrat de ville, puis du contrat urbain de cohésion sociale, a notamment permis la création et le développement d'un service jeunesse, de structures d'accueil pour enfants en bas âge ou de logements sociaux.

Les écarts de temporalité entre les sites récemment entrés en politique de la ville et ceux qui l'expérimentent depuis les années 1980 entraînent de fait des différences dans la manière d'appréhender la thématique, de la travailler au quotidien et d'en mesurer les effets. ■

Marion Pollier

1 - Cf. Aude Tallaron, « Les "nouveaux territoires" : première contractualisation pour dix-huit sites », Les Cahiers du DSU n° 47, automne-hiver 2007-2008.

Historique des entrées en politique de la ville par type de contrat

- Développement social des quartiers 1984-1993
- Contrat de ville 1994-2000
- Contrat de ville 2000-2006
- Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014

Source : Atlas régional des contrats urbains de cohésion sociale de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 2010.

